

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 1^{er} DÉCEMBRE 2016

Convocation : 24 novembre 2016

L'AN DEUX MIL SEIZE, le 1^{er} décembre, à 20h30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Mme Jocelyne Poussard, Maire.

Présents : J. Poussard, N. Velin, P. Rouby, V. Schaal, JM Raoult, D. Godard, Y. Leipert, V. Varin, F. Joubert, B. Lebreton, M. Barathon, G. Guerbois, E. Martin-Gbeassor

Absents excusés : F. Colin-Manderscheid (pouvoir à Mme Poussard)

Secrétaire de séance : G. Guerbois

En début de séance, Madame le Maire sollicite l'ajout à l'ordre du jour du point suivant : acquisition de panneaux électoraux et d'illuminations. Cet ajout est accepté à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION – FONDS DE PEREQUATION

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal sollicite du Conseil Départemental l'attribution d'une subvention sur le Fonds Départemental de Péréquation pour les travaux ou acquisitions effectués au cours de l'année 2016.

TRAVAUX SUR RESEAU ELECTRIQUE

La société Neuilly SAS est en charge des travaux d'enfouissement des lignes de haute tension consistant en un renforcement et un dédoublement du départ Chaussée avec implantation de trois postes sur la commune dans les hameaux de Fumeçon, les Berteaux et le Vieux Château.

A l'unanimité, le Conseil donne son accord pour l'implantation de ces postes.

CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE 2017-2020

A l'issue de la consultation menée par le centre de gestion, le groupe Sofaxis a été retenu pour la période 2017-2020 concernant l'assurance du personnel.

Les taux proposés sont les suivants :

Agents CNRACL	Taux Au 01/01/2017
pour la totalité des risques : décès, accident de service/maladie professionnelle, longue maladie, maladie de longue durée, maternité/paternité, maladie ordinaire	
Sans franchise en maladie ordinaire	5,65%
Franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire	4,95%
Franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire	4,71%
Franchise de 30 jours par arrêt en maladie ordinaire	4,39%

Agents IRCANTEC	Taux Au 01/01/2017
Pour la totalité des risques : accident du travail/maladie professionnelle, grave maladie, maternité/paternité, maladie ordinaire	
Franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire	1,20%
Franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire	1,05%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Prend acte des taux et des prestations négociés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir, dans le cadre du contrat groupe statutaire.

Décide d'adhérer au contrat groupe à compter du 1^{er} janvier 2017 pour les catégories de personnels suivants :

- **Agents CNRACL** pour tous les risques, au taux de 4.95 % avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire.

La masse salariale assurée comprend obligatoirement le traitement brut indiciaire et la NBI. En option, l'assiette de cotisations comprend également le supplément familial de traitement, le régime indemnitaire et les charges patronales à raison de 40 % du TBI.

- **Agents IRCANTEC** pour tous les risques, au taux de 1,20 % avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire.

La masse salariale assurée comprend obligatoirement le traitement brut indiciaire et la NBI. En option, l'assiette de cotisations comprend également le supplément familial de traitement, le régime indemnitaire et les charges patronales à raison de 40 % du TBI.

Prend acte que la Collectivité adhérente devra verser au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir des frais de gestion annuels fixés à 0,11% de la masse salariale assurée.

Note que la Collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de quatre mois avant l'échéance annuelle.

Autorise le Maire à signer le contrat d'assurance et tout document s'y rapportant.

COMPETENCES « SERVICE PUBLIC DE LA DISTRIBUTION D'ELECTRICITE » ET « INVESTISSEMENT - MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC » : CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE DES CONSOMMATIONS D'ENERGIE ELECTRIQUE.

Madame le Maire appelle l'attention du conseil municipal sur le fait que le Syndicat Départemental d'Energies (SDE 28) a été saisi par la Direction Départementale des Finances Publiques d'Eure-et-Loir quant aux obligations induites par les transferts des compétences « service public de la distribution d'électricité » et « investissement - maintenance de l'éclairage public ».

Ainsi, la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP) a expliqué au SDE 28 que ces transferts impliquent la mise à disposition de plein droit des biens affectés à ces compétences et posent également la question de la substitution du SDE 28 dans tous les contrats en cours notamment les contrats de fourniture d'électricité.

Dans ce contexte, la DDFiP insiste tout particulièrement sur la nécessité de sécuriser l'action des Comptables publics des communes adhérentes aux dites compétences.

En conséquence, chacune des communes concernées, dans le cadre de ses relations avec le SDE 28, se doit de confirmer qu'elle demeure en charge de conclure les contrats de fourniture d'électricité avec les fournisseurs de son choix et de procéder au paiement des consommations d'électricité correspondantes, le SDE 28 étant pour sa part appelé à se prononcer dans le même sens sur ce sujet.

Ainsi, après avoir délibéré, les membres du Conseil municipal confirment que la commune, dans le cadre des compétences « service public de la distribution d'électricité » et « investissement - maintenance de l'éclairage public » transférées au SDE 28, demeure en charge :

- de conclure les contrats de fourniture d'électricité avec les fournisseurs d'énergie de son choix.
- de procéder au paiement des consommations d'électricité correspondantes directement auprès de ces fournisseurs.

CLASSEMENT EN VOIRIE COMMUNALE

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'intégrer le chemin rural n°52, d'une longueur de 742 mètres linéaires, dans la voirie communale.

VIREMENT DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE CCAS

Après examen des comptes du budget annexe CCAS au 1^{er} décembre 2016, le Conseil Municipal décide de verser la somme de 215,00 € au budget annexe CCAS pour couvrir les dépenses de fonctionnement de ce budget.

FIXATION TARIFS – FESTIVITES DE FIN D'ANNEE

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer comme suit les tarifs suivants :

- 40,50 € de participation par personne de moins de 65 ans s'inscrivant au repas des Anciens
- 40,00 € par jouet et par enfant pour le Noël des enfants de la commune

SUBVENTIONS

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser :

- au comité des Fêtes d'Anet une subvention d'un montant de 500,00 € pour l'installation d'une patinoire en plein air du 16 décembre 2016 au 26 février 2017.
- au collège d'Anet une subvention de 50,00 € pour financer une sortie scolaire devant se dérouler entre les mois de mars et avril 2017
- au centre de secours de Bréval une subvention d'un montant de 75,00 €.

SIGNATURE CONVENTION

En vue de la dématérialisation des envois de factures, le Conseil autorise le Maire à signer une convention avec le magasin Auchan pour l'autoriser à effectuer des achats dans tous les hypermarchés du groupe.

ENCAISSEMENT DE CHEQUES – RESTAURATION TABLEAU

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder à l'encaissement de deux chèques, d'un montant de 1500,00 € et 668,20 €, qui serviront à la restauration d'un tableau situé dans l'église. Ces dons seront affectés en recette d'investissement, à l'article 10251 – don et legs en capital.

ACQUISITION MATERIEL

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de passer commande auprès de la société MEFRAN de panneaux électoraux et de décorations de Noël à apposer sur la mairie, pour un montant HT de 1575,00 €. Ces dépenses seront inscrites en investissement sur le budget communal.

LECTURE DE COURRIERS

SDE 28 : Madame Poussard informe le Conseil que le marché actuel de groupement d'achat, auquel la commune n'a pas adhéré car n'étant pas concernée, arrivera à échéance le 31 décembre 2017. Le futur marché intègrera tous les types de contrat y compris ceux en tarif bleu <36kVA. Il est proposé que la commune y adhère ce que le Conseil accepte à l'unanimité.

Tribunal de Grande Instance d'Evreux : avis de classement de la plainte déposée suite aux dépôts sauvages qui avaient été constatés.

Agglo du Pays de Dreux : publication du rapport annuel de 2015.

TOUR DE TABLE

Mme Velin a assisté à une réunion de la commission développement économique. Le nouveau directeur a été présenté, des élus sont intégrés dans l'organisation.

Comité de pilotage Zéro Phyto : 40 communes sont engagées. Il est constaté la pratique du broyage et l'utilisation du brûleur à gaz pour les mauvaises herbes.

Le carrefour à l'entrée de la Chaussée-d'Ivry a été modifié, mise en place d'un panneau stop dans l'axe Oulins-Garenes.

M. Schaal informe le Conseil que l'évaluation litrages des ordures ménagères a été faite et adressée à l'Agglo pour la mise en place de la redevance spéciale qui sera due par les collectivités.

M. Lebreton demande si une étude sur la consommation électrique a été faite depuis la suppression des lampes à vapeur à mercure sur l'éclairage public. Cette étude va être effectuée.

M. Raoult a assisté à une réunion de la commission urbanisme de l'Agglo au sujet du PLH. Les conseils municipaux concernés vont devoir délibérer. Des modèles de délibération vont être adressés aux communes. Pour que chaque commune garde son propre PLU, une délibération sera à prendre en ce sens.

Suite à la réunion de la commission des chemins, le projet de déplacement du chemin communal n'est guère envisageable sauf procédure d'aliénation dudit chemin et vente. Le Conseil Municipal se prononcera lors de la prochaine réunion.

M. Raoult demande où en est la préparation du budget. Mme Poussard lui répond que les projets sont les suivants : recherche d'un architecte pour l'église et la salle des fêtes (suppression du toit terrasse et extension sur le côté), fin de la voirie du CR 52, voirie chemin de Paris, les Berteaux et entrée de la salle des fêtes. L'étude portant sur la demande d'enfouissement des réseaux doit être faite en 2017 pour le budget 2018. Des hiérarchisations seront nécessaires pour les gros travaux. Des travaux moins onéreux seront étudiés pour réalisation par les commissions.

Mme Poussard informe le Conseil que les relevés topographiques sont arrivés en mairie, qu'il y a quelques erreurs à corriger. Elle demande aux conseillers de s'approprier ces plans et de les amender si nécessaire.

M. Rouby a assisté à une réunion du SMICA. La question du renouvellement d'assurance n'a pu être débattue car l'appel d'offres s'est révélé infructueux en raison notamment d'une certaine quantité de matériel non assurée. Le contrat actuel avec Groupama va être renouvelé pour un an et un nouvel appel d'offres va être fait. A l'issue de la saison de pêche 140 cartes à la journée ont été vendues ainsi que 6 cartes annuelles. Des troncs d'arbre flottent sur l'étang, ils sont à retirer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.